

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00314

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190031410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée d'art moderne et contemporain les acquisitions et le don suivants sont proposées :

- **Axe de collection : œuvres emblématiques des courants artistiques contemporains majeurs avec concentration sur les chefs d'œuvres :**

Un ensemble de trois œuvres d'André **CADERE**, « *New York, 11 décembre 1976* » (photographie), 1976 ; « *Présentation du travail sur West Broadway, 11 décembre 1976* » (carte originale), 1976 ; « *PEINTURE SANS FIN / UNLIMITED PAINTING* » (pièce textuelle), 1973 ; d'un montant de 10 074 € TTC, auprès de la Galerie Hervé Bize – 17-19 rue Gambetta, 54000 NANCY.

La première, *New York, 11 Décembre 1976*, est l'une des photographies de l'artiste les plus connues. Elle montre la silhouette en mouvement de l'artiste, une barre de bois rond posée à l'épaule, se détachant au centre de West Broadway avec les Twin Towers à l'arrière-plan. Cette photographie est accompagnée d'un exemplaire de la rarissime carte conçue par Cadere pour annoncer la présentation de son travail sur West Broadway en 1976. Quant à la troisième proposition d'acquisition, il s'agit d'une pièce textuelle, *PEINTURE SANS FIN / UNLIMITED PAINTING*, créée suite au déplacement d'une barre de bois rond abandonnée par Cadere lors d'une exposition à Paris en 1973.

Cet ensemble d'œuvres rares vient éclairer un pan méconnu de l'art de Cadere. La pièce textuelle constituerait la première œuvre de ce type à intégrer une collection publique française. Ces acquisitions permettraient de représenter dans la collection du MAMC+ une personnalité marquante de la scène artistique parisienne des années 1970 et viendraient enrichir le fonds très conséquent d'art conceptuel du musée.

- **Axe photographie :**

Trois photographies de **MAC ADAMS** de la série « *Mysteries* » : « *Orian* », 1980 ; « *Tennis* », 1976 ; « *Smoke and Condensation* », 1978 ; d'un montant de 50 160 € TTC auprès de la Galerie gb agency – 18 rue des 4 fils, 75003 PARIS.

Les trois photographies proposées à l'acquisition, conçues entre 1976 et 1980, sont emblématiques de la série des *Mysteries*, diptyques photographiques noir et blanc ayant pour thème directeur le crime.

Cette proposition d'acquisitions s'inscrit dans une volonté d'enrichissement du fonds photo-conceptuel de référence du MAMC+. Elle permettrait de combler une lacune notable, celle de l'absence du travail de Mac Adams parmi l'ensemble unique en France de productions

rattachées au Narrative Art, qui ont fait l'objet en 2018 d'une exposition spécifique au musée. Ces photographies rejoindraient ainsi les œuvres de proches amis de l'artiste et principaux protagonistes de ce courant très bien représentés dans la collection, comme Bill Beckley, Peter Hutchinson et Roger Welch. La générosité de l'artiste, qui souhaite faire don à cette occasion d'une photographie et de trois dessins inédits et très éloquentes pour comprendre son processus de création, rejoint par ailleurs l'un des axes privilégiés des collections contemporaines du musée autour des arts graphiques.

Une subvention a été sollicitée auprès du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) qui se réunira cette année en une seule séance annuelle le 11 septembre 2019.

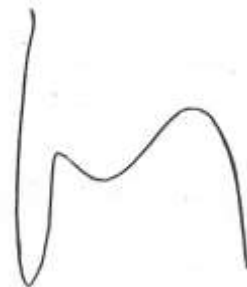
L'ensemble de ces achats destinés à compléter les collections du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole sont soumis à la Commission Scientifique Régionale d'acquisition des musées de France qui se prononce à la fois sur la pertinence artistique et scientifique, la cohérence par rapport aux fonds des Musées, ainsi que sur les prix. Lors de la séance du 14 mai 2019, le choix d'acquisition des œuvres d'André CADERE et MAC ADAMS a reçu un avis favorable.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les acquisitions d'œuvres ci-dessus énumérées ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats d'acquisition et de cession de droits ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours ouverts à l'article 2161, opération 63.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD